

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 juin 2022

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 08 juin 2022, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 9	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN
<u>Votants :</u> 11	<u>Représentés :</u> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Muriel SAIZ (représenté par Martin WATERKEYN) <u>Absents :</u> Olivier CHARTON, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD <u>Secrétaire de séance :</u> Frédéric CEBRON

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2022**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2022, sachant que Céline MATHIEU ne prend pas part au vote car elle était absente lors de la précédente séance.

➤ **Accueil de loisirs sans hébergement**

Suite à une enquête menée auprès des parents d'élèves de la commune, et en partenariat avec l'association Trait D'Union et la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, il est apparu que l'ouverture d'un centre de loisirs sans hébergement permettrait de répondre à une forte demande locale. Le centre de loisirs, géré par l'association Trait d'Union, ouvrira ses portes du 11 juillet au 06 août au sein de l'école des Abrits. Il permettra l'accueil de 10 à 15 enfants de 3 à 12 ans, encadrés par deux professionnels recrutés par Trait d'Union. Le coût prévisionnel d'une telle ouverture s'élève à 7 104 € pour la commune.

Les recrutements des personnels encadrants et animateurs sont en cours par l'association Trait d'Union.

Frédéric CEBRON fait remarquer que l'offre de services sur la commune pour les adolescents est limitée et qu'il faudra également se pencher sur cette question.

Le coût assez élevé de la création de l'ALSH est évoqué ainsi que les différentes possibilités envisageables pour minimiser les coûts.

Les élus sont invités à valider le financement proposé. Ils votent pour à l'unanimité.

➤ **Contrat territorial 2022-2025**

Cette troisième génération de contrats du Département avec les collectivités lozériennes a été proposée au vote de l'Assemblée départementale le 30 mai 2022.

A l'issue de la séance, le Département a fait parvenir à la commune le contrat de notre territoire comprenant notamment la maquette financière avec l'identification des opérations retenues sur les enveloppes territoriales pour l'année 2022.

Il est proposé aux élus de délibérer pour valider les opérations retenues et le contrat territorial. Cette étape est indispensable pour l'individualisation financière des futurs dossiers de la commune. Les projets communaux suivants pourront bénéficier d'une aide financière du Département : aménagement en agglomération de l'Espinas, aménagement du camping permanent de Lézinier, création d'un logement-relais à l'Ayrolle, assainissement collectif de l'Espinas, programme de voirie.

Les élus valident à l'unanimité le contrat territorial proposé.

Arrivée de Daniel MATHIEU à 18 h 12.

➤ **Exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les exploitations nouvellement classées en agriculture biologique**

Il est proposé de délibérer pour exonérer pour une durée de 5 ans de taxe foncière sur le non bâti les exploitations nouvellement classées en agriculture biologique, afin de favoriser la conversion des terres communales en agriculture biologique.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Les propriétaires susceptibles de bénéficier de l'exonération doivent déposer auprès du centre des impôts fonciers avant le 1^{er} janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées, accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé. Les élus votent à l'unanimité pour la mise en place de cette exonération.

➤ **Réforme de la publicité des actes**

Une ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet. Les élus votent à l'unanimité pour la mise à disposition des délibérations sous format papier en mairie, de manière gratuite et permanente, sachant que les délibérations seront également mises en ligne progressivement sur le site internet de la commune en cours de création (ventalon.fr).

➤ **Convention avec le Centre de Gestion de la Lozère : référent violences**

Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction publique prévoit la mise en place d'un dispositif et d'un référent pour le signalement de ce type d'actes au sein des collectivités locales. Le Centre de Gestion a mis en place une mission dévolue à ces problématiques et il propose à la commune d'adhérer à cette mission. Le référent du Centre de Gestion est chargé de recueillir les signalements, traiter et orienter les victimes vers les services compétents. Il est proposé aux élus de conventionner avec le Centre de Gestion à ce sujet, dans une démarche de protection des actions de l'administration et des agents publics. Le service sera facturé à la commune en cas de signalements reçus (de 80 à 340 € selon la nature de prise en charge de l'affaire). Les élus votent à l'unanimité pour conventionner avec le Centre

de Gestion de la Lozère concernant la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence.

➤ **Création de postes permanents personnel communal école des Abrits**

Les élus sont invités à délibérer pour acter la création de deux emplois permanents :

- Création d'un poste d'adjoint technique à 9 heures hebdomadaires sur les semaines d'école pour assurer l'encadrement des enfants pendant la garderie organisée le matin et le soir au sein de l'école des Abrits.
- Création d'un poste d'adjoint technique à 13 heures hebdomadaires sur les semaines d'école pour assurer la cantine 2 jours par semaine au sein de l'école des Abrits.

Ces postes avaient été créés en tant qu'emplois non permanents (la garderie avait été mise en place à titre expérimental et un des deux postes de cantiniers avait été créé à titre provisoire, un seul poste permanent de cantinier existant actuellement). Ces emplois correspondant à des besoins pérennes, la commune doit créer des emplois permanents.

Les élus votent à l'unanimité pour la création de ces deux emplois permanents.

➤ **RIFSEEP**

Comme présenté lors d'une précédente séance, il est proposé aux élus d'adopter le nouveau régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel). Ce régime indemnitaire concernera l'ensemble des agents de la collectivité (fonctionnaires et contractuels).

Il est proposé s'accorder une IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) à l'ensemble des agents communaux, à des montants différents selon le classement des emplois en groupes de fonction.

Des simulations sont présentées. Le surcoût total pour la commune s'élèvera à environ 8 000 € par an, charges comprises. La mise en place de ce dispositif permettra de valoriser le travail des agents communaux, et de se rapprocher des régimes indemnitaires pratiqués dans les collectivités similaires.

En revanche la mise en place d'un CIA (complément indemnitaire annuel), tenant compte des résultats individuels de chaque agent, n'est pas retenue.

Les élus débattent sur le montant qu'il convient d'attribuer à chaque emploi puis votent à l'unanimité pour la mise en place du RIFSEEP (IFSE accordée à l'ensemble des agents communaux), sachant que le Maire se retire du vote.

➤ **Subventions aux associations 2022**

La commune a reçu des demandes de subventions d'associations au titre de l'année 2022. Il est proposé aux élus de se prononcer sur les demandes reçues.

Le budget prévisionnel réservé à ces demandes s'élève à 3 000 €.

Après débat, les subventions suivantes sont attribuées à l'unanimité :

Demandeurs	Subvention votée en 2021
Epi de Mains	600 €
Cinéco	240 €

Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes	700 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet de Dèze	250 €
Association LIRIDONA	50 €
GARAGE SOLIDAIRE 48	100 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DES TROIS VALLEES FLORAC	100 €
RENOUVEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES	400 €
LE PETASSOU	100 €

Daniel MATHIEU se retire du vote concernant la subvention attribuée à EPI DE MAINS.
Frédéric CEBRON et Daniel MATHIEU se retirent du vote pour la subvention à l'association du Renouveau de la pomme 100 % Cévennes.

Il est précisé que la demande de subvention effectuée par l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches sera étudiée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

➤ Electrification Ayrolle

Le SDEE a fait parvenir à la commune un devis pour l'électrification de l'Ayrolle (pizzeria, logement communal...). Le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS trois bâtiments communaux à Ayrolles (soit 80ml)	11 745.93 €	Participation du SDEE	10 745.93 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension <à 100ml)	1 000.00 €
Total	11 745.93 €	Total	11 745.93 €

Les élus votent pour le plan de financement proposé à l'unanimité.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il fait le point sur les adhésions aux associations. A ce jour la commune a adhéré pour l'année 2022 aux associations suivantes :

La Châtaigneraie cévenole = 25 €,

Association des Producteurs de châtaigne en Cévennes = 100 €,

Association des Maires Ruraux de France 48 (AMR48) = 110 €,

CAUE = 90 €.

➤ **Questions diverses**

- **Logements communaux**

Martin WATERKEYN évoque les logements communaux. Il a suivi une formation à Mende sur l'entretien des logements communaux avec Pierre-Emmanuel DAUTRY et il en dresse le bilan.

Sous 2 ans, seuls les logements aux normes d'isolation thermique pourront être loués. Un programme de rénovation doit être envisagé.

Pierre-Emmanuel DAUTRY rencontrera POLYGONE pour savoir ce qui va être mis en place pour les logements de l'Ayrolle.

- **Fibre optique**

Pierre-Emmanuel DAUTRY a rencontré le Département au sujet du déploiement de la fibre optique. A ce jour seul 20 % de la commune est éligible à la fibre. Il maintiendra le lien avec le Département pour s'assurer que l'ensemble de la commune puisse bénéficier de la fibre optique, ce qui est indispensable pour l'avenir de la commune.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 40.